

Contexte

- Les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*) sont présents dans huit pays africains
- Leur statut a été récemment révisé et ils sont désormais sur la liste des espèces en danger critique d'extinction en raison du déclin précipité de leur population.
- L'un des principaux moteurs de leur déclin sont les projets EEIA (c'est-à-dire Énergie, Extraction, Infrastructure et Agro-industrie) qui chevauchent largement leur aire de distribution

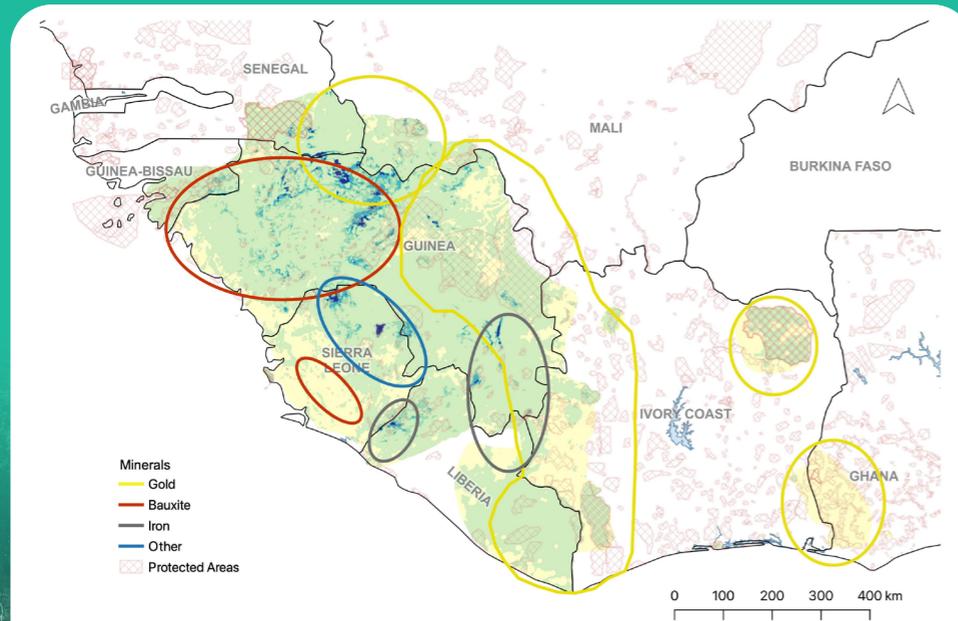


Figure 1. Chevauchement entre l'emplacement des ressources minérales et l'aire de répartition du chimpanzé d'Afrique de l'Ouest. La densité des chimpanzés est représentée en jaune (faible densité) à bleu foncé (haute densité)

Remerciements

Cette brochure a été créée par le comité de mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des chimpanzés d'Afrique de l'Ouest, avec le soutien de l'IUCN section des grands singes, de la Fondation Arcus et de Re:wild.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Dr Genevieve Campbell, responsable de la task force ARRC : gcampbell@rewild.org

Dr Erin Wessling, coordinatrice régionale du Plan d'action de l'IUCN pour la conservation du chimpanzé d'Afrique de l'Ouest : westernchimp@gmail.com

Groupe de travail IUCN SSC PSG ARRC

La task force ARRC du groupe de spécialistes des primates de la CSE de l'IUCN est une alliance de conversationnistes qui plaident pour l'évitement, la réduction et la restauration des impacts des projets EEIA conduisant à de meilleurs résultats de conservation pour les grands singes et leur habitat. Le groupe de travail ARRC fournit des conseils aux entreprises et aux banques prêteuses par le biais de panels d'experts. Pour plus d'informations, s'il vous plaît visitez : <https://www.rrctaskforce.org/>

Plan d'action pour la conservation des chimpanzés de l'Afrique de l'Ouest

Le plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés de l'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*) 2020-2030 décrit un plan pour améliorer leur protection et peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.westernchimp.org>.

Références

1. IUCN SSC Primate Specialist Group, 2020. Regional action plan for the conservation of western chimpanzees (*Pan troglodytes verus*) 2020-2030. Gland, Switzerland: IUCN.
2. Humle et al. 2016. *Pan Troglodytes ssp. verus*. The IUCN Red List of Threatened Species.
3. Heinicke et al. 2019. Characteristics of positive deviants in western chimpanzee populations. *Frontiers in Ecology and Evolution* 7, 16.
4. Arcus Foundation, 2014-2020. *State of the Apes: Volumes I-IV*. Cambridge University Press and Arcus Foundation, Cambridge, UK. (<https://www.stateoftheapes.com/>)
5. UNEP-WCMC and IUCN, 2021. *Protected Planet: The World Database on Protected Areas (WDPA)/The Global Database on Protected Areas Management Effectiveness (GD-PAME)* [Downloaded July 2021], Cambridge, UK: UNEP-WCMC and IUCN (<https://www.protectedplanet.net/>)



© Sonja Metzger

Stratégies d'atténuation des projets de développement industriel pour les chimpanzés d'Afrique de l'Ouest



Menaces sur les chimpanzés d’Afrique de l’Ouest



La perte d’habitat

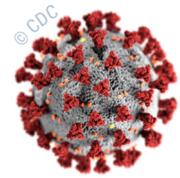
Destruction et fragmentation de l’habitat causés par les activités humaines



Braconnage

Commerce de viande de brousse – Subsistance ou commerciale
Chimpanzés tués en guise de représailles – À la suite de conflits entre humains et chimpanzés

Capture et commerce de chimpanzés vivants – Pour être vendus comme animaux de compagnie sur les marchés locaux et internationaux



Maladie

D’origine naturelle
Transmis par l’homme



Projets EEIA

Les projets de développement industriel contribuent à une accélération de la perte d’habitat, du braconnage et des maladies

* Un grand pourcentage de chimpanzés d’Afrique de l’Ouest vit en dehors des aires protégées où leur habitat est largement menacé par des projets de développement industriel

Impacts des projets EEIA sur les chimpanzés et leurs habitats

Direct	Indirect	Cumulatif
<ul style="list-style-type: none"> • Perte d’habitat • Fragmentation • Perturbation de l’habitat • Pollution • Transmission de maladie 	<ul style="list-style-type: none"> • Influx migratoire associé aux opportunités économiques • Accès induit • Perte de fonctions écologiques • Interactions négatives homme-chimpanzé 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts incrémentiels de plusieurs projets ayant lieu dans le même paysage, produisant un effet négatif exponentiel



Approches d’atténuation

La planification des mesures de mitigation d’un projet est basée sur le concept de la hiérarchie d’atténuation :

Évitement

La première étape clé de la hiérarchie d’atténuation consiste à éviter l’habitat des grands singes. Il faut mieux éviter dès les premiers stades d’un projet, par exemple lors des activités d’exploration minière, qui sont actuellement mal réglementées.

Minimisation

Les mesures de minimisation aident à réduire les impacts sur les chimpanzés, par exemple en diminuant le bruit et la pollution de l’habitat des grands singes. Des recherches sont encore nécessaires pour identifier plus de mesures de minimisation.

Restauration

Restaurer l’habitat des chimpanzés à son état initial après qu’il a été supprimé ou dégradé prend beaucoup de temps et peut ne jamais atteindre les mêmes fonctions écologiques d’origine.

Compensation/Offset

Ces mesures devraient être utilisées en dernier recours après que toutes les autres étapes de la hiérarchie d’atténuation ont été appliquées. Les exigences de compensation pour les chimpanzés sont importantes, même pour les petits impacts, et doivent être financées à perpétuité pour compenser les impacts permanents par un projet.

Piste de solutions



Renforcer l’adoption des normes de bonnes pratiques

- Tous les projets ne suivent pas les normes de bonnes pratiques. Principalement requis par les banques prêteuses, elles devraient devenir des normes nationales.



Renforcement de la coordination régionale

- Une meilleure coordination entre pays est nécessaire pour s’assurer que les mêmes normes et mesures d’atténuation sont appliquées dans l’ensemble de l’aire de répartition des chimpanzés (de nombreux projets sont transfrontaliers)
- Améliorer le partage d’informations et d’expériences



Améliorer la recherche et la collecte de données

- Il existe un besoin d’un meilleur suivi des populations de chimpanzés pour comprendre, éviter et gérer les impacts;
- Il est nécessaire d’évaluer l’efficacité des mesures de minimisation



Aménagement du territoire

- Développer une vision à plus grande échelle pour identifier les zones destinées au développement et d’autres à la conservation des chimpanzés ;
- Mener une évaluation environnementale stratégique afin de mieux gérer les impacts cumulatifs.



Mise en place d’un fonds fiduciaire national

- Un fonds fiduciaire national aiderait à garantir un financement à long terme pour les zones de conservation prioritaires des chimpanzés



Renforcer la sensibilisation

- Éclairer le choix des consommateurs par une meilleure compréhension des impacts à la source;
- Améliorer les connaissances des chaînes d’approvisionnement des entreprises